

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 278 bénéfice de l'entrepôt

n° 278

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 août 1912

Numéro JO

n° 190 du 30/09/1912

Date du numéro

30 septembre 1912

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté, en date du 20 aout 1912, le bénéfice de l'entrepôt fictif pour le sucre les huiles comestibles, le riz la farine, les dattes et le dourah est accordé au sieur Andajée Manekehand, commerçant à Djibouti.